



DATE DE PUBLICATION : 4 janvier 2021

Le directeur de l'Administration du personnel

Délégation de signature

Vu la délégation de signature donnée par M. Denis BEAU, premier sous-gouverneur, à M. Hervé GONSARD, le 1^{er} septembre 2020 ;

Vu la délégation de signature donnée par M. Hervé GONSARD, directeur général des Ressources humaines, à Mme Delphine MOREAU, directeur de l'Administration du personnel le 4 janvier 2021 ;

Délégation permanente est donnée à M. Alain ROULLEAU, chef du service de la Protection sociale ou, en cas d'absence ou d'empêchement, à M. Frédéric FÉRAMUS, adjoint au chef du service de la Protection sociale, à l'effet de signer, dans le respect des textes réglementaires en vigueur, la correspondance et les pièces relatives à l'exercice des activités du service de la Protection sociale.

M. Alain ROULLEAU et M. Frédéric FÉRAMUS peuvent subdéléguer leur signature aux agents du personnel des cadres du service de la Protection sociale.

Fait à Paris, le 4 janvier 2021

Delphine MOREAU